ABITA FINANCE

RCS DUNKERQUE 500 619 077

Rapport du commissaire à la transformation

Flandre Audit Conseil
Commissaire aux apports
123 Rue de la Mairie
59299 BOESCHEPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Société : ABITA FINANCE

Forme actuelle : Société à Responsabilité Limitée à associé unique (EURL)

Capital social : 12 676 €

Siège social : 14-16 Boulevard Paul VERLEY - 59140 DUNKERQUE

RCS : DUNKERQUE 500 619 077

À l'attention de l'associé unique,

1. Mission

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique en date du 08 décembre 2025, j'ai été désigné en qualité de commissaire à la transformation, conformément aux dispositions des articles L.224-3 et suivants du Code de commerce.

La transformation envisagée porte sur le passage de la société ABITA FINANCE de la forme de Société à Responsabilité Limitée à associé unique (EURL) à la forme de SASU.

Ma mission consiste à apprécier la valeur des biens composant l'actif social, la situation financière de la société, le montant des capitaux propres ainsi que le respect du montant minimal du capital social requis pour la nouvelle forme sociale.

2. Diligences effectuées

Pour accomplir ma mission, j'ai notamment :

- Pris connaissance des statuts actuels de la société ;
- Analysé le projet des comptes annuels du dernier exercice clos au 31/12/2025 ;
- Procédé aux entretiens avec l'expert-comptable ayant établi les comptes ainsi qu'avec l'avocat en charge des formalités liées à la transformation de la société ;
- Apprécié les méthodes comptables retenues.

Mes diligences ont été réalisées conformément aux normes d'exercice professionnel applicables à cette mission.

FLANDRE AUDIT CONSEIL
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
123 Rue de la Mairie
59299 BOESCHEPE
Siret : 523 803 534 00016

3. Situation financière de la société

D'après les documents examinés, il ressort que :

- Total de l'actif : 110 970,24 €
- Total du passif : 110 970,24 €
- Capitaux propres : 13 636,98 €
- Résultat du dernier exercice : 961,34 €

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social de 12 676 €.

4. Appréciation

Sur la base des diligences effectuées et des éléments portés à ma connaissance, je n'ai relevé aucun élément de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation, la sincérité des comptes examinés et la valeur des éléments composant l'actif social.

La valeur globale des biens composant l'actif social est au moins égale au montant du capital social.

5. Conclusion

En conséquence, je certifie que le montant des capitaux propres de la société ABITA FINANCE est au moins égal au capital social et que la valeur des biens composant l'actif social est au moins égale au montant du capital social.

La transformation de la société en SASU peut donc être réalisée.

Fait à DUNKERQUE, le 19/12/2025

Le Commissaire à la transformation,

Michaël KNOCKAERT

FLANDRE AUDIT CONSEIL
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
123 Rue de la Mairie
59299 BOESCHEPE
Siret : 523 803 534 00016